

Plus de fonds pour assurer la pérénité

La vie d'une association telle qu'Eirene Suisse est semée d'obstacles, d'opportunités, et faite d'étapes qui la grandissent, que ce soit au niveau de sa taille, de son efficacité ou de la pérennité de ses actions. La fusion en 2010 du Groupe Volontaire Outre-Mer (GVOM), avec Eirene Suisse, a donné naissance à cette nouvelle structure, qui, aujourd'hui encore, envoie des professionnel(le)s suisses en Afrique des Grands Lacs, en Amérique Centrale et en Haïti, avec en toile de fond les compétences, les histoires et les idéaux des deux organisations de base.

Les volontaires, par leur engagement sur le terrain, défendent l'importance du renforcement des sociétés civiles, afin que celles-ci soient à mêmes de faire face à leurs destins et de promouvoir leurs droits; ils agissent à travers un échange d'égal à égal, avec la conscience que, que l'on vienne du Sud ou du Nord, nos destins sont liés, et nous avons tous à gagner les uns et des autres. Pour promouvoir cette vision Eirene Suisse s'est efforcée de s'assurer de la pertinence des compétences de ses volontaires, de la qualité de ses partenariats, et de l'efficacité de ses formations mises en place avec d'autres organisations d'échange de personnes.

Mais cela ne peut pas se faire sur le long terme sans que les ressources de l'associations ne le permettent. Sa durabilité dépend de ses récoltes de fonds, qui, elles, nécessitent des efforts considérables de la part de l'équipe de coordination: renforcement des groupes de soutien, recherche de fonds institutionnels privés et publiques, organisation d'événements, etc.

Or, en Suisse, les bailleurs publics tendent à demander aux organisation de financer une part toujours plus importante de leurs activités à travers des fonds privés, ce qu'Eirene est parvenu à réaliser ces dernières années non sans difficultés. L'association repose sur un socle fragile. En effet, ses réserves ne sont pas encore suffisantes aujourd'hui pour absorber un choc, tel qu'une crise dans l'une des régions dans laquelle notre association est active, ou une année durant laquelle les recherches de financements s'avéreraient infructueuses. Il s'avère donc indispensable de la constituer, avec des fonds propres; ceci lui permettra d'as-



C Buccella

surer sa stabilité et sa solidité. C'est pourquoi nous vous demandons, chères lectrices et chers lecteurs, de continuer à adhérer à l'esprit d'Eirene Suisse en soutenant son action notamment à travers des dons. Les articles de ce journal témoignent de la valeur de ce travail qui dure depuis plus de 50 ans, et qui contribue à la construction de sociétés plus justes. Nous vous remercions de votre soutien et vous souhaitons un bel été.

Adrien Genoud Responsable Recherche de fonds Chargé de programme Haïti

ommaire

La voix du Sud

Mais qui est donc Suzy Castor?

Droits humains

Le droit à la paix en élaboration

Costa Rica

Les organisations sociales favorables à une loi pour démocratiser l'accès à la radio et la télévision

Départs

Pauline – Stéphane – Andrea – Letizia

Hommage

Initiative

Eirene Suisse à la Fête de la Musique à Genève

Mais qui est donc Suzy Castor ?

Haïti, c'est un côté d'île. Un petit pays qui voit les choses en grand: après des siècles d'esclavage, les Haïtiens sont les premiers du continent à s'affranchir de la domination coloniale et à se déclarer comme étant une République. Mais, aussitôt libres, les colonisés d'hier deviennent les colons de demain, et l'esclavage prend d'autres formes, plus ou moins sournoises, et se perpétue, encore et encore. La dictature des Duvalier reste dans toutes les mémoires, surtout dans celles des militants pour les droits humains qui ne sont pas morts, mais saufs, grâce à l'exil. De retour, les défis sont innombrables. Mais l'espoir est là. Des rêveurs, d'une vie meilleure et d'une démocratie pour Haïti, changent de bord une fois au pouvoir. L'espoir retombe. La violence touche tout le pays après la fuite d'Aristide, en 2004. Et voilà que la MINUSTAH † fait son entrée. Puis, le 12 janvier 2010, la terre tremble. Le séisme fait sombrer le pays dans une crise dont il n'est toujours pas sorti. Et aujourd'hui, à quoi sert la MINUSTAH? Occupation, latente. Et les voisins d'à côté? Les rapports avec la République dominicaine sont... historiquement complexes, très proches, et récemment empreints de violence.

. C'est avec cette histoire et dans ce contexte que Suzy Castor mène sa barque – son ONG – pour qu'Haïti tout entier vogue sur des eaux plus pacifiques, humaines, libres et heureuses.

Vous avez vécu en exil au Mexique pendant près de 30 ans sous Duvalier. Pendant ces années, quelle place avait Haïti dans votre vie?

Les années 60, c'était le début du duvaliérisme et de cette grande vague de gouvernements militaires dictatoriaux qui ce sont abattus sur l'Amérique latine. Le Mexique devenait un foyer de rayonnement avec tous ces gens de pensée aux positions antidictatoriales qui luttaient pour leur pays. Toute une pensée latino-américaine a pu se développer autour des dictatures et de leurs conséquences. C'est là qu'Haïti trouvait sa place. Et nous autres, Haïtiens qui étions au Mexique, nous pouvions mieux comprendre la situation interne haïtienne, même si cela peut sembler paradoxal, et la place que devrait occuper Haïti en Amérique latine. Le lien ne s'est jamais coupé. Organiquement, on restait lié à la résistance haïtienne, appuyant, servant de relais, partout, par de multiples moyens et avec des limitations.

Après la chute de Duvalier - Bébé Doc - vous êtes retournée en Haïti. Quelle atmosphère régnait dans le pays à ce moment-là?

Je suis retournée en Haïti le 9 mars 1986, un mois exactement après la chute de Duvalier, et je savais qu'il n'y aurait pas de retour. C'était vraiment un moment merveilleux: les retrouvailles avec le pays, avec les proches. Le peuple chantait la libération. Ón entrevoyait un futur lumineux pour Haïti, libre de la dictature. La construction du pays était à la portée de nos efforts.

Mais ce que Mario Benedetti³ appelait le désexil est aussi complexe que l'exil parce que nous retournions dans un pays où l'image que nous nous en faisions n'était plus exactement la même. On savait qu'il y avait les méfaits de la dictature. Les plus visibles ce sont les morts, les violations des droits humains, les actions qui dépassent l'imagination par leur cruauté. Mais la dictature a aussi quelque chose de beaucoup plus insidieux: elle moule les mentalités. C'est la primauté de la violence sur le droit. Le droit n'existe pas. Il y a toute une génération qui a grandi dans la peur et la méfiance qui est le corollaire de cette peur.

Comment est né le CRESFED?

Il y a eu une lutte pour contrer ce moulage des mentalités. Et c'est ainsi qu'on a pensé que deux choses étaient très importantes. D'une part, faire connaître la réalité telle qu'elle était et replacer Haïti dans son cadre mondial. D'autre part, il y avait une nécessité de formation, non seulement pour connaître Haïti, mais aussi pour combattre la mentalité que la dicta-



ture avait essayé d'inoculer à la population. Et c'est dans ce sens-là que le CRESFED a été créé avec des professeurs qui revenaient d'exil et du personnel local. Sa création s'est faite en fonction des besoins du milieu.

Que pensez-vous de l'impact du CRESFED dans la marche vers la démocratisation d'Haïti?

Le CRESFED joue son rôle. Nous ne sommes pas les seuls, mais je pense que nous contribuons au processus. Processus qui n'est pas facile, et qui a parfois été douloureux. Nous avons formé beaucoup de gens, avec cette particularité qui est la nôtre: atteindre les couches sociales les plus diverses.

Quel est votre rêve pour Haïti?

Mon rêve pour Haïti, ce serait d'avoir un pays souverain, ami de tous les autres pays, qui a sa place, et qui assure à tous ses citoyens le statut de citoyen. Parce qu'à partir du moment où tous les citoyens sont des citoyens, cela suppose la réalisation d'une politique sociale d'équité, et le développement de l'expression d'un gouvernement qui puisse assurer le vivre et le vivre ensemble. Et ce serait la fin de la tutelle.

En 2000, vous vous êtes portée candidate aux élections pour le Sénat. Comment se sont déroulées les élections? Pensiez-vous à ce moment-là que la politique pouvait changer Haïti? Et qu'en pensez-vous aujourd'hui?

Je crois qu'il faut passer par la politique. Tant qu'il n'y a pas une volonté politique pour changer la situation d'Haïti, on n'aura des efforts épars, isolés. On ne constituera pas cette énorme locomotive qui peut faire avancer le pays.

¹ Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti 2 Çentre de recherche et de formation sociale et économique pour le développement



Camille et les bénéficiaires des projets du CRESFED

En 2000, effectivement, j'avais porté ma candidature au Sénat. D'une part, au vu du rôle que peut jouer le Sénat dans cette construction, et, d'autre part, par devoir citoyen. Parce qu'il y a plusieurs tranchées de lutte avec, peut-être, des tranchées plus efficaces que d'autres. Et je pensais pouvoir apporter quelque chose depuis cette tranchée-là. Mais, malheureusement, cela n'a pas été possible car les élections ont été galvaudées. Je me suis retirée de la course.

Aujourd'hui, il faut laisser la place aux jeunes. Lorsque nous parlions de cette mentalité duvaliériste, c'est là qu'il y a tout un travail à faire pour que les jeunes d'aujourd'hui aient une autre projection et qu'ils puissent remplir le rôle qu'ils sont amenés à jouer. J'accorde une grande confiance à la jeunesse.

Dans une interview de 2014 avec CLACSO⁴, vous avez évoqué la violence qui... ne règne pas en Haïti. Vous expliquez justement que, dans un pays où les gens vivent majoritairement dans la misère, vous vous étonnez du fait qu'Haïti ne sombre pas dans le chaos. A quoi cela est-il dû?

Haïti est un pays de non-citoyens. C'est-à-dire que la majorité des Haïtiens n'ont pas de bonnes conditions de vie. C'est ça, la violence, c'est le sous-développement, c'est la pauvreté. Lorsqu'on voit ces conditions de vie, on pourrait penser que, chaque jour, en Haïti, il devrait y avoir une explosion. C'est dans ce sens-là que je dis que le peuple haïtien n'est pas un peuple violent. Souvent, on véhicule à l'extérieur la violence qui existe en Haïti, mais je crois que cela déforme l'image du peuple haïtien ét que ça ne correspond pas à la réalité que nous vivons. C'est un peuple tranauille.

Que pensez-vous du rôle de la communauté internationale en Haïti? Et du rôle de la MINUSTAH? Est-ce une aide ou un frein? Et quelle est son influence sur la politique interne du pays?

En Haïti, le rôle de la communauté internationale a été en crescendo depuis 1986. Je crois que ce n'est pas exagéré de dire qu'Haïti a une fiction de souveraineté. Même si on a un parlement, en définitive, les décisions sont prises ailleurs. Haïti est sous tutelle. Nul pays aujourd'hui ne peut vivre en autarcie, mais il y a un type de relation qui doit s'établir et qui peut permettre à Haïti d'avancer et de prendre en main son destin. Ce type de relation s'établit parce que la classe gouvernante haïtienne le permet, et c'est ce type de relation dont nous avons besoin, pour que le pays ait sa voix dans le concert des nations. L'avancée d'Haïti devra se faire par les Haïtiens.

Le tremblement de terre a vu se manifester beaucoup de sympathie envers Haïti. Peu de catastrophes ont attiré autant de sympathie. Mais cet intérêt est doublé d'une grande méconnaissance du pays.

Que pensez-vous du meurtre d'un Haïtien en République dominicaine en février dernier?

L'histoire des relations entre Haïti et la République dominicaine est longue et mouvementée. Elle prend sa racine au 19ème siècle, au moment même de l'Indépendance d'Haïti. Haïti a une position beaucoup plus forte que la République dominicaine. C'est là que germe une première vision dans les consciences nationales. Ensuite, les deux pays connaissent en même temps l'occupation nord-américaine, et un changement commence à se produire avec une sorte de ressentiment envers Haïti. En 1937, il y a ce grand massacre de 15'000 Haïtiens en République dominicaine. Et je crois que c'est à partir de ce moment que les relations se s'inversent entre un pays en avance – la République dominicaine – et un pays en retard – Haïti. À partir de 1990, les deux économies nationales s'interpénètrent, l'immigration prend de nouvelles formes, la politique dominicaine se définit davantage vis-à-vis d'Haïti, tandis que la politique haïtienne vis-à-vis de son voisin n'est pas définie. C'est ce qui caractérise la situation d'aujourd'hui. Nous sommes en plein dans la tourmente, d'autant plus que la question de la population dominicaine d'origine haïtienne - cette population n'est pas haïtienne, elle est d'origine haïtienne – a remis sur le tapis toutes les contradictions qui existent entre les deux pays. Et c'est une situation qui n'a pas encore été résolue.

Beaucoup d'Haïtiens sont confrontés à des situations discriminatoires parce qu'ils sont Haïtiens. À la banque par exemple, un Haïtien qui parle français, et non créole, sera servi plus vite. Et un étranger sera servi encore plus vite.

D'où est-ce que ça vient?

Vous pouvez remarquer que l'étranger est bien servi et que l'Haïtien n'a pas de réflexe contre le Blanc. C'est l'héritage de la colonisation. Très tôt s'est manifesté ce clivage, entre Blancs et Noirs, et entre Blancs, Mulâtres et Noirs. Plus claire est la couleur de la peau, plus de privilèges on a. Et naturellement, il y a aussi le préjugé de classe. Un Noir riche ne se sentira pas solidaire avec un Noir pauvre. Le préjugé de classe existe et s'entrecroise avec le préjugé de couleur.

«Fanm se yon poto mitan.» Cette image reflète la situation de beaucoup de femmes en Haïti. Seule, la femme joue le rôle de la mère et du père, élève les enfants, s'occupe de la maison. Derrière cette image se devine un statut difficile pour la femme haitienne.

⁴ Consejo Latinoamericano de Ciencias Sociales

⁵ Claude Jean Harry a été pendu dans un parc public à Santiago le 11 février 2015 6 Traduit par «La femme est un poteau central.» En Haïti, les maisons où se déroulent les cérémonies vaudoues sont traditionnellement construites de la même manière: un poteau central soutient toute la structure.

Nous savons qu'Haïti ne fait pas exception à cette projection de la femme, aux préjugés. Mais, ici, il y a peut-être une situation qui rend encore cette discrimination vis-à-vis de la femme plus forte: ce sont les familles monoparentales. On dirait que les enfants naissent sans père. Et dans beaucoup de cas, ce sont les femmes qui doivent assurer l'éducation de leurs enfants. Les tâches de la femme deviennent multiformes. Et il n'y a pas une politique d'État dans ce sens-là. Il y a beaucoup de lutte des féministes pour qu'il y ait une loi sur la paternité responsable, mais elle n'a pas encore été votée.

Si on regarde votre parcours, on peut le voir comme une longue lutte. Et si c'était à refaire, feriez-vous pareil?

Oui. Ça a été un choix. On génère beaucoup d'expérience aussi. Peut-être qu'il y a certaines choses qu'on éviterait. Et quand je parle de moi, je parle de tout un collectif. Par exemple, quand Anthony Phelps parle d'échec dans son livre, Des fleurs pour les héros, moi je parlerai de non-arrivée. Mais le choix pour Haïti, pour un pays libre, pour un pays de citoyens, ce choix-là, je continue à le faire et je le referai encore. Interview réalisée par Camille Chatelain



Biographie de Suzy Castor

Intelligence. Des études en Sciences sociales, en Haïti. Un Doctorat, avec honneur, en histoire, au Mexique. Bref passage en Haïti, à cause de Duvalier, et exil au Mexique. Professeure à l'Université. Et puis elle écrit, écrit, écrit. Des recherches, pour mieux comprendre, et surtout pour faire comprendre Haïti et les Caraïbes. Fin de la dictature. Retour au pays. 1986: fondation du CRESFED. Le but? Rendre Haïti aux Haïtiens! Politique, aussi. L'Organisation du Peuple en Lutte, en lutte pour la démocratie. Local du CRESFED incendié, maison sacagée. Suzy Castor et les défenseurs des droits humains s'exposent au danger et aux relents duvaliéristes. Toute sa vie durant, elle lutte sans relâche, pour les Haïtiens, pour les droits humains. Et elle continue... Intelligence de cœur.

Le droit à la paix en élaboration

Le droit à la paix est un sujet en discussion, sur le chemin d'être adopté en une «Déclaration sur le droit à la paix» par les Nations Unies. Les efforts pour y arriver ne manquent pas: l'Institut Martin Luther King de l'Université Polytechnique du Nicaragua est un acteur dans la lutte pour que ce droit se concrétise. Erwin Silva, Professeur titulaire et Coordinateur de l'Education pour la Paix et des Droits humains de l'IMLK-UPOLI nous parle de sa vision.

Monsieur Silva, qu'entendonsnous exactement aujourd'hui lorsque nous parlons du droit à la paix, un droit qui est revendiqué par la Déclaration de Santiago de Compostelle de 2010?

Le droit à la paix s'est conceptualisé comme un droit-synthèse, c'est-à-dire qu'il rend possible les autres droits humains; de plus, il englobe d'autres droits comme celui de se former en et pour la paix ainsi qu'en droits humains, y compris le droit à la désobéissance civile. Le travail pour l'approbation d'un instrument comme la Déclaration de Santiago de Compostelle sur le droit humain à la paix de l'année 2010 est seulement un point culminant d'un long combat de la société civile, du monde académique et de l'Organisation des Nations Unies qui a commencé avec la «Déclaration sur les droits des peuples à la paix» (A/RES/39/11) de l'ONU de 1984. N'oublions pas que la propre Charte des Nations Unies a parmi ses principes fondamentaux le maintien de la paix et la sécurité internationale.

Dans la partie initiale de la Déclaration de Santiago, on retrouve toutes les déclarations, conclusions et recommandations sur ce droit à la paix qui a été revendiqué par la société civile globale, des personnalités et institutions d'éducation supérieure ainsi que des centres d'investigation dans le monde.

Le droit à la paix est un droit fondamental dont les détenteurs sont «des personnes, les groupes, les peuples et toute l'humanité», qui ont «le droit à une paix juste, soutenable et durable» (Art.1 de la Déclaration de

Santiago).

Le droit humain à la paix implique également d'autres notions qui sont la solution pacifique des conflits, le développement humain, les droits humains, le désarmement et une philosophie de l'environnement.

Comment se positionne l'Institut d'Investigation et d'Action Sociale «Martin Luther King» face à ce droit dans ses actions? Qu'est-ce qui est important, selon vous, pour que l'on arrive à sa concrétisation?



E. Silva

L'IMLK, en ses 20 ans d'existence et de travail assidu en faveur de la paix, a étudié cette problématique à l'échelle nationale et mondiale. Il s'est concentré sur l'investigation et la promotion de la culture de la paix, dont l'axe principal est le respect des droits humains. L'IMLK a oeuvré pour que l'année 2009 soit célébrée comme l'année internationale de la réconciliation. Il y est parvenu, avec l'appui du gouvernement et de l'Etat d'alors: 2009 a été déclarée «l'Année internationale de la Réconciliation» par l'Assemblée générale de l'ONU (A/RES/61/17 de 2006), un point marquant dans l'histoire. Nous avons ainsi contribué au développement de la Culture de la Paix au niveau mondial. Je tiens à préciser que nous comprenons la paix également comme un point d'arrivée de la réconciliation.

L'IMLK avait un représentant au Congrès de Santiago de Compostelle qui s'est précisément tenu pour élaborer cette fameuse Déclaration de l'année 2010 dont nous parlons. Le révérend José Miguel Torres, alors le directeur-adjoint de l'IMLK et coordinateur du domaine d'action socio-religieuse, a participé à ce congrès international.

En tant qu'agent de la construction de la Culture de la paix au Nicaragua, l'IMLK promeut et soutient les initiatives nationales et mondiales pour la paix et par conséquent, le droit à la paix auguel toute l'humanité a droit. Pour nous, le droit à la paix est non seulement est une nécessité, mais il requiert aussi une reconnaissance majeure devenir une réalité juridique avec des conséquences pratiques sur tous les plans. A cette fin, nous ne souhaitons pas d'instruments déclaratifs mais une Convention sur le droit humain à la paix qui soit contraignante pour les Etats membres de l'ONU.

En tant que Coordinateur de l'Education pour la Paix et des Droits Humains, et sur la base de votre expérience, qu'est-ce que vous considérez comme important pour que l'éducation pour la Paix soit un succès, qu'elle se traduise en action et ne reste pas qu'une simple théorie ?

Il est crucial de conjuguer les stratégies et le concours de tous les acteurs ou agents constructeurs de la paix pour que l'éducation pour la paix s'établisse clairement. Ceci est particulièrement vrai pour notre société nicaraguayenne qui a expérimenté la violence et la guerre pendant au moins deux siècles de son histoire. Je pense ici aux agents de la paix du système des Nations Unies, aux gouvernements, à la société civile, aux professeurs, aux parents, aux artistes, aux philosophes, aux chercheurs scientifiques, aux religieux et aux professionnels des médias de communication. Parallèlement, il faut développer une formation qualifiée et une professionnalisation du corps enseignant national, en matière d'éducation pour la paix - ou peut-être mieux en une éducation pour une culture de la paix, qui serait une éducation plus ample et plus complète pour former des citoyens et personnes libres, démocrates et critiques.

Selon votre analyse, comment l'Etat du Nicaragua appuie-t-il l'idée du droit à la paix qui est actuellement en processus d'être approuvé par les Nations Unies dans une «Déclaration sur le Droit à la Paix»?

L'Etat du Nicaragua soutient l'idée de la paix internationale, spécialement dans quelques fora mondiaux et dans certains cas de conflits entre pays; de même il accepte les principes du droit international pour résoudre ou abolir des conflits limitrophes; mais peu d'efforts sont connus qui auraient contribués à la déclaration d'un droit à la paix. C'était l'IMLK, en coordiation avec le Père Miguel D'Escoto, alors membre du Comité consultatif du Conseil des Droits de l'homme, qui a élaboré un paragraphe pour que le Comité consultatif et le Conseil des Droits de l'Homme incorporent la réconciliation comme une composante intégrale du droit humain à la paix dans la Déclaration.

Comment évaluez-vous l'apport actuel et futur du monde académique au droit à la paix au Nicaragua?

Je considère comme fondamental, que depuis le milieu universitaire, on travaille et on appuie des actions qui se reflètent comme des demandes au système des Nations Unies et aux Etats du monde pour l'approbation d'au moins une Déclaration du droit humain à la paix. Parallèlement il faut former et intégrer des réseaux académigues ensemble avec la société civile globale pour se mobiliser autour de ce noble objectif de l'humanité, le droit humain à la paix.

L'université et la recherche devraient proposer et développer l'éducation pour une culture de la paix qui aurait comme axe principal les droits humains fin que ce processus conduise, à moyen terme, à une transformation de la culture de la violence en une culture de la paix globale.

Propos reccueillis par Paula Eger



P. Eger

Liens pour plus d'information :

Impulsion pour un droit humain à la paix

http://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-internationaux/nouvelles/divers-organes-de-lonu/impulsion-un-droit-humain-a-paix

Information du Conseil des droits de l'homme

http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RightPeace/Pages/Backgroundocuments.aspx http://www.aedidh.org/?q=node/1853 La Déclaration de Santiago de Compostelle de 2010

Les organisations sociales favorables à une loi pour démocratiser l'accès à la radio et la télévision

Au Costa Rica, notre partenaire VOCES NUESTRAS est une figure de proue de la lutte pour une loi qui favoriserait l'apparition de médias communautaires, renforçant ainsi la liberté d'expression. Diego Molina, volontaire local d'Eirene Suisse, nous explique les enjeux de cet engagement actuel de la société civile.

Le Costa Rica est le seul pays de toute l'Amérique latine a ne pas disposer de médias communautaires. La loi sur la radio en vigueur date de 1954 et elle n'en permet pas la création de ce type de moyen de communication.

Dans les pays latino-américain, les radios gérées par les organisations sociales et communautaires ont été fondamentales dans les luttes pour les droits humains, pour la protection du territoire et de l'environnement, ainsi que pour défendre les droits des travailleurs, entre autre. Au Costa Rica, par contre, il est impossible d'accéder de façon légale à une fréquence de radio ou de télévision, car toutes celles-ci ont été allouées en grande majorité à des entreprises privées.

Une loi ancienne

La loi est très ancienne et très éloignée de la réalité actuelle. Ceci a pour conséquence une série de vides juridique qui, additionnés à l'action limitée en la matière des gouvernements successifs, ont suscité un véritable chaos dans l'administration du spectre radioélectrique qui héberge ces fréquences radio et télévision qui constituent pourtant, selon la Constitution, un bien public.



Selon les données de la Superintendencia de Telecomunicaciones (SUTEL), présentées dans les rapports 02492-SUTEL-DGC-2014 et 756-SUTEL-DGC-2014, la couverture offerte depuis plusieurs années à plusieurs zones du pays est déficiente.

Les données indiquent que 70% des chaines de télévision n'assurent pas la couverture qu'elles devraient, certaines n'arrivant même pas à couvrir le 50% de la zone géographique qui leur correspond. Quant aux radios, les résultats ne sont pas plus encourageants: on constate que 90% des radios ne garantissent pas leur couverture. Il faut

ajouter qu'aucune des radios qui se prétendent nationales ne parviennent à couvrir 50% de la couverture exigée et certaines n'atteignent même pas le 10%.

Le manque de contrôle de la part de l'État a aussi favorisé la concentration de fréquences au sein d'un nombre limité d'entreprises, ce qui, selon la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme, porte atteinte à la liberté d'expression. Par exemple, en ce qui concerne la télévision ouverte VHF, à savoir celle disposant de la meilleure couverture nationale, 5 des 7 fréquences ont été attribuées à des groupes étrangers, et 4 d'entre elles sont contrôlées par une seule une entreprise. En ce qui concerne la radio, 5 groupes contrôlent la moitié des fréquences (certains d'entre eux contrôlant 10 fréquences ou plus).

Il y a plus grave encore: la façon dont est exercée la radiodiffusion dans notre pays viole des instruments internationaux des droits humains auxquels le Costa Rica a souscrit. Il s'agit entre autre de la Convention Américaine de Droits de l'Homme, du 12^e Principe de la Déclaration conjointe sur la diversité dans la Radiodiffusion issue du droit à la liberté d'expression de l'ONU, de l'OEA et d'autre organisations.

La Loi Participative de Radio et de Télévision

Pour toutes ces raisons, le Réseau des Médias et des Initiatives de Communication Alternative (RedMICA) du Costa Rica, avec d'autres organisations et institutions alliées, a rédigé un projet de loi, appelé une Loi Participative de Radio et de Télévision (https://leyderadioytele.org), qui cherche à créer un cadre légal en accord avec notre réalité, et à promouvoir le droit humain à la communication.

Ce projet de Loi Participative de Radio et de Télévision se base sur les principes fondamentaux suivants: le droit humain à la communication comme axe transversal; le spectre radioélectrique comme une ressource précieuse et rare appartenant à la collectivité; et la radiodiffusion en tant qu'activité d'intérêt public importante qui doit dépasser le point de vue qui privilégie la dimension commerciale. Elle régule ainsi intégralement les fréquences de radio et de télévision; fortifie l'apparition de nouveaux médias; et prévoit l'entrée en vigueur de la numérisation de la télévision dans le pays.

La Campagne de récolte de signatures a démarré le 12 mars 2015 après la présentation publique du projet de loi qui s'est tenue dans l'auditoire du Collège des Journalistes. Le but visé par la RedMICA est de présenter ce projet au Congrès (Parlement) avant la fin de l'année.

Paralèllement, des ateliers, des réunions et des

forums sont réalisés dans des communautés et avec des organisations sociales et communautaires afin qu'elles connaissent et qu'elles s'approprient le projet de loi. Il s'agit de construire un Mouvement Social pour le Droit à la Communication autour de cette proposition.

Un débat complexe

Le désordre dans la gestion du spectre radioélectrique ainsi que la législation calamiteuse de ce thème ont favorisé les grandes entreprises médiatiques, qui concentrent ainsi les fréquences tout en payant des redevances très basses d'un montant déterminé il y a 60 ans. C'est pour cela que les chambres de commerce des médias s'opposent vigoureusement à toute tentative de régulation qui pourrait changer un cadre qui leur a été tellement favorable.

Le gouvernement du Costa Rica a lui aussi commencé à élaborer un projet de loi sur la radiodiffusion. Ce projet est très attaqué, principalement par le secteur entrepreunarial.

Ce projet gouvernemental, toujours à l'état de brouillon, ne compte que peu d'appuis. Il a été catalogué comme «une Loi Bâillon» par les grands médias, car il prévoit des sanctions pour les médias qui divulguent de fausses nouvelles ou qui attentent aux «bonnes coutumes».

C'est dans ce climat que se développe la proposition de la société civile, qui est bien plus ambitieuse que celle du gouvernement, puisqu'elle veut démocratiser les fréquences radio et de télévision.

Diego Molina

Lien vers le projet de Loi Participative de Radio et de Télévision soutenu par la redMICA https://leyderadioytele.files.wordpress.com/2015/03/lprt-final.pdf



A la Ley Participativa de Radio y Televisión

Pauline Partie il y a une année en tant que stagiaire au sein de l'équipe du projet Communautaire pour l'Accès à l'Eau de la Communauté Urbaine de Nouakchott, en Mauritanie, Pauline vient d'y retourner pour 6 mois. Elle appuie l'équipe au niveau organisationnel et gestion dans le lancement de la nouvelle phase du projet.

Stéphane Dès le mois de juin et pour deux ans, Stéphane soutient les efforts de valorisation des différents articles produits au centre de formation en agroforesterie de Wawashang, ce centre géré par FADCANIC sur la côte atlantique du Nicaragua. Spécialisé en technologie alimentaire, Stéphane va conseiller l'unité de commercialisation du projet qui vise la souveraineté alimentaire et le développement de ressources économiques pour les communautés locales.

Andrea Spécialiste en sciences sociales (relations internationales, histoire économique et géographie) il effectue son service civil auprès d'UMUSEKE. Imaginée dans l'après génocide cette organisation rwandaise a été fondée en 2000 avec, pour objectif principal, l'éducation à la paix de jeunes Rwandais. Durant six mois, Andrea appuie les collaborateurs de l'organisation impliqués dans l'organisation de clubs de dialogue sur la paix dans les écoles - et en dehors - et dans l'établissement d'un réseau entre jeunes Rwandais promoteurs de l'idée de paix.

Letizia Dès la fin de l'été Letizia va effectuer un stage de 6 mois au sein du Centre d'Education Spéciale (CES). Cette institution spécialisée de Port-au-Prince (Haïti) prend en charge les enfants souffrant de déficience intellectuelle et les accompagne dans leur développement individuel, social et communautaire. Formée à la Haute École de Travail Social de Fribourg, Letizia est spécialisée en éducation sociale.



Eirene Suisse tient à saluer la mémoire d'Israel Quintanilla, Président de ALGES, et de son fils Carlos Zavala, assassinés sur le chemin du retour, après avoir pris part au défilé du 1^{er} mai à San Salvador. Monsieur Quintanilla était un homme courageux, engagé depuis très longtemps pour que la dignité humaine soit respectée.

Eirene Suisse soutient l'initiative fédérale populaire pour des multinationales responsables, "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement".

L'initiative pour des multinationales responsables demande que les sociétés soient tenues de protéger les droits humains et l'environnement dans l'ensemble de leurs relations d'affaires. Ce devoir de diligence s'applique également

à leurs activités à l'étranger. Elles doivent notamment examiner quelles sont les répercussions effectives et potentielles sur les droits humains internationalement reconnus et sur l'environnement, prendre des mesures appropriées en vue de prévenir toute violation des droits humains internationalement reconnus et des normes environnementales internationales, mettre fin aux violations existantes et rendre compte des mesures prises.



Eirene Suisse participe activement à la récoltes des signatures. Eirene suisse vous enjoint de télécharger et d'imprimer le formulaire de récolte de signatures:

http://konzern-initiative.ch/wp-content/uploads/2015/04/unterschriftenbogen-FR-A4.pdf

Faites-le signer autour de vous et renvoyez-nous la feuille à Eirene Suisse, Rue du Valais 9, 1202 Genève.

Nous avons fait le pari que nous arriverions à récolter plus de 150 signatures d'ici la fin de l'été. **MERCI D'ETRE PROACTIFS ET DE NOUS AIDER.**

Eirene Suisse à la Fête de la Musique à Genève, c'est reparti pour un tour !!!

Du vendredi 19 au dimanche 21 juin nous tiendrons un stand Parc Beaulieu. A proximité, trois scènes: • Le Chat Noir / ASMV • La danse contemporaine • La scène des enfants

Il y en aura pour tous les goûts surtout avec nos samosas arrosés des bières du Père Jakob! **Venez nombreux et nombreuses !**



Eirene Suisse www.eirenesuisse.ch

Rue du Valais 9 info@eirenesuisse.ch 1202 Genève Cotisation annuelle: Frs 50.-Tél: 022 321 85 56 CCP: Eirene Suisse Genève 23-5046-2

Journal adressé aux membres de l'Association Eirene Suisse ainsi que sur abonnement

Abonnement: Abonnement: Frs 20.- 4 parutions par an

Abonnement de soutien: Frs 50.-

Rédaction: B. Faidutti Lueber

Ont participé Textes: A. Genoud, C. Chatelain, P. Eger, D. Molina, B. Faidutti Lueber

Photos: P. Carron, A. Genoud, C. Chatelain, CRESFED, IMLK, VOCES NUESTRAS, ALGES

Relecture: M. Groba Imprimerie: Rapidoffset, Le Locle

Maquette: Atelier Diaphane, La Chaux-de-Fonds